

REGLEMENT DE LA 4ème EDITION DU CONCOURS DE CHANSONS FRANÇAISES 2020

Article 1 :

Le Lycée Saint Benoît organise un Concours de Chant nommé “**Chante! Chante! Chante!**”, inscrit dans son Festival de la Francophonie.

Le concours propose trois classements avec la participation des écoles francophones de Turquie :

- 1 – Ecole primaire : 1er niveau, soit classes de 3e, 4e
- 2 – Ecole primaire : 2ème niveau, soit classes de 5e, 6e, 7e ,8e 3 – Lycée

Les établissements scolaires invités :

- Lycée Tevfik Fikret (Ankara)
- École primaire Tevfik Fikret d'Ankara
- Lycée Charles de Gaulle
- École primaire Charles de Gaulle
- Lycée Galatasaray
- Ecole primaire Galatasaray
- Lycée Saint Joseph d'Istanbul
- Lycée Saint Joseph d'Izmir
- Lycée Tevfik Fikret d'Izmir
- École primaire Tevfik Fikret d'Izmir
- École primaire Neslin Değişen Sesi
- Lycée Notre Dame de Sion
- École primaire Piri Reis Karşıyaka
- École primaire Küçük Prens
- Lycée Saint Benoît
- Lycée Saint Michel
- Lycée Sainte Pulchérie
- École primaire Pierre Loti
- Lycée Pierre Loti
- École primaire Yeni Nesil 2000
- Lycée Petit Prince

Article 2 :

La participation au concours est individuelle.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de participants mais pour les trois classements, le nombre de finalistes sera au maximum de 5. En cas de nécessité, le Comité de sélection pourra changer le nombre de finalistes pour chaque classement.

Article 3 :

Le concours se déroule en deux étapes : « les Éliminatoires » et « la Finale ».

Article 4 :

Les candidats enregistreront deux chansons pour s'inscrire au Concours.

L'une des chansons sera choisie parmi les **oeuvres obligatoires** et l'autre sera choisie par le candidat. La chanson qui sera sélectionnée par le candidat ne pourra pas être une chanson de la liste des **oeuvres obligatoires**.

Article 5 :

Pour l'étape éliminatoire, les participants doivent adresser par courriel jusqu'au **17 février 2020** :

- deux enregistrements sonores au format numérique
- les formulaires de demande téléchargeable sur la page du site Internet du Lycée

Les élections seront effectuées à partir de ces enregistrements sonores.

Les concurrents peuvent interpréter leur chanson accompagnés soit d'un seul instrument, soit d'un groupe, soit sans instrument, en utilisant une base existante.

Le jury sera constitué par les professeurs de musique des établissements scolaires invités.

La liste des finalistes sera proclamée le 24 février 2020 sur le site internet du Lycée Saint Benoît.

Les écoles des élèves finalistes seront également informées officiellement.

Article 6 :

Le soir de la finale, les finalistes chanteront devant le Jury avec un orchestre. L'orchestre sera l'orchestre du Lycée Saint Benoît.

Au cas où l'arrangement et/ou l'interprétation artistique le demande, les finalistes pourront chanter sans orchestre et accompagné d'un seul instrument.

Lors de la prestation finale, l'orchestre se basera sur la version et l'orchestration de l'enregistrement préparé par le candidat pour les Éliminatoires.

Le jury pour la Finale sera constitué par des interprètes turcs francophones, des compositeurs et des producteurs.

Article 7 :

En finale, les prix du meilleur interprète, des 2ème et 3ème interprètes seront remis dans les trois catégories :

- Classes 3e et 4e
- Classes 5e, 6e, 7e, 8e
- Lycées

Les finalistes seront présents le **23 mars 2020** au Lycée Saint Benoît, l'horaire sera communiqué ultérieurement.

Ils seront accompagnés de leur professeur pour les répétitions et la finale.

Article 8 :

En Finale, les finalistes interpréteront une des chansons qu'ils ont chantées pendant les éliminatoires. Le choix de cette chanson sera fait par le candidat.

Les finalistes doivent impérativement annoncer le choix de la chanson au Comité du Concours du Lycée Saint Benoît jusqu'au **2 mars 2020**.

Aucun changement ne sera accepté après cette date.

CALENDRIER DU CONCOURS :

- **LUNDI 17 FEVRIER** : Dernière date de remise des enregistrements
- **LUNDI 24 FEVRIER** : Annonce des finalistes
- **LUNDI 2 MARS** : Dernier jour pour communiquer la chanson
- **MARDI 23 MARS** : La finale